

# LETTRE AUX ENSEIGNANTS

**REDRESSER L'ÉCOLE,  
TENIR LA PROMESSE  
RÉPUBLICAINE**

**PHILIPPE BRUN**  
Député de l'Eure

---

## Mesdames et Messieurs les professeurs,

**C'** est une rentrée de plus dans un climat que vous connaissez trop bien : celui de l'inquiétude. Cette année encore, près de cinq mille classes ont été fermées et des centaines de postes dans le premier degré ont été supprimés, au motif, toujours, d'une baisse démographique que l'on présente comme une fatalité comptable plutôt que comme une chance. Cette année encore, votre pouvoir d'achat aura reculé. Et derrière ces chiffres, une réalité que les enquêtes internationales mesurent sans complaisance : nos élèves décrochent. Un élève de quatrième en 2026 a le niveau qu'avait un élève de cinquième en 1995. Nos meilleurs élèves ne représentent plus que 3 % d'une classe d'âge, contre 9 % en moyenne dans l'Union européenne. Disons-le sans détour : notre école est en crise.

Dans ce paysage, les promesses en l'air se multiplient. Elles émanent souvent de ceux-là mêmes qui ont méprisé les professeurs dix années durant, laissé filer leur rémunération, et imposé des réformes contre-productives – telle la réforme Blanquer, qui a entraîné une baisse dramatique du volume horaire de mathématiques. Je ne me résous pas à ce que l'éducation demeure le terrain des effets d'annonce. C'est au contraire le sujet sur lequel la gauche, et le Parti socialiste, doivent se faire entendre. J'y suis attaché pour des raisons qui ne sont pas seulement politiques : fils d'une professeure de français, j'ai grandi avec la conviction que l'éducation est la clef de tout. De l'avenir de chaque enfant, mais aussi de celui du pays. Car il n'y a ni souveraineté économique ni réindustrialisation sans compétences. Élever le niveau, développer les filières manuelles et techniques, réduire les inégalités, en particulier dans les territoires ruraux, relève du même combat.

Mais aucune réforme structurelle de l'école ne pourra réussir sans les enseignants, leurs organisations syndicales, les personnels éducatifs et les acteurs de l'éducation populaire. Je ne crois ni aux grandes réformes décidées depuis un ministère sans dialogue avec celles et ceux qui font vivre l'école chaque jour, ni aux injonctions descendantes qui ont trop souvent épuisé les équipes. La reconstruction de notre école devra être une œuvre collective.

## 01 REVALORISER LE MÉTIER D'ENSEIGNANT

Ce combat commence par vous. Depuis 1980, le SMIC a progressé de plus de 60 % quand le salaire des professeurs, lui, a reculé d'environ 15 % en euros constants. Un enseignant gagnait alors l'équivalent de 2,2 SMIC ; il en gagne aujourd'hui à peine 1,2, tandis que le coût du logement a explosé. Le résultat est là : une crise de recrutement sans précédent. Le nombre de candidats au CAPES a chuté de 60 %, passant de 50 000 en 2000 à 20 000 aujourd'hui ; dans le premier degré, il est tombé de 35 000 en 2010 à 18 000. On ne redressera pas l'école sans redresser d'abord la condition enseignante.

Je propose donc une revalorisation générale de 20 % du traitement de tous les professeurs, du premier au dernier échelon. Cela représente un effort de l'ordre de sept milliards d'euros. Les professeurs bénéficieront également, comme les autres travailleurs, du « salaire Brun », la mesure de mise en

progressivité de la CSG que je propose pour réduire l'écart entre le brut et le net (par exemple, cela rapporterait environ 150 euros par mois à un enseignant certifié en début de carrière).

En parallèle, il faudra saisir la baisse démographique non pour fermer, mais pour rattraper enfin la moyenne européenne : nos classes de primaire comptent 22 élèves en moyenne, contre 19 dans l'Union. Maintenons les postes malgré le reflux des effectifs, et nous atteindrons d'ici 2030 ces 19 élèves par classe. C'est une occasion historique de mettre fin à une exception française – des classes surchargées et des professeurs sous-payés – qui a beaucoup pesé sur les difficultés des élèves comme sur le mal-être du métier.

Revaloriser les traitements ne suffira pas. Il faut rendre au métier sa considération et lui ouvrir des perspectives, notamment aux professeurs de milieu de carrière, grands oubliés des dernières revalorisations. Une idée pourrait être de créer des grades intermédiaires de « professeurs expérimentés », dotés d'une décharge horaire pour la formation, l'accompagnement des collègues et la coordination : ils constitueraient aussi un vivier pour rejoindre, s'ils le souhaitent, les corps de direction et d'inspection.

Ces efforts sont indispensables, mais ils ne suffiront sans doute pas au regard de l'ampleur de la crise de recrutement. D'autres pistes méritent sans doute d'être explorées. Comme l'école de la III<sup>e</sup> République sut aller chercher les enfants de la paysannerie et des petites classes moyennes, nous pourrions aller chercher plus tôt, dès le lycée, les élèves pour qui le professorat demeure une promotion sociale : repérons-les, offrons-leur mentorat, ouverture culturelle et bourse spécifique.

## 02 L'ÉGALITÉ DES CHANCES NE S'ARRÊTE PAS AU PÉRIPH'

On ne choisit pas son code postal en naissant ! Élu d'une circonscription rurale de l'Eure, je m'insurge depuis des années de voir que les enfants grandissant dans les campagnes et à la périphérie des villes sont les grands oubliés du système. Une classe qui ferme, c'est un village qui s'éteint. Chaque année, des familles quittent leur territoire faute de collège, de lycée ou de filière à proximité. Chaque année, des classes ferment sur un simple calcul démographique, sans la moindre vision de long terme, et nos communes rurales en sont les premières victimes. La République promet l'égalité : l'école doit la tenir jusqu'au dernier hameau.

Je propose donc un véritable plan pour l'école rurale. Ce plan repose d'abord sur une garantie nationale de formation, partout. Aucun jeune ne devrait faire ses valises parce que l'État a fait l'impasse sur son territoire. L'État doit garantir, dans chaque bassin de vie, une offre diversifiée, adossée à un droit opposable à la formation de proximité.

Pour cela, il faut aller plus loin dans la délocalisation des antennes universitaires (et BTS ou **DUT**) dans les sous-préfectures, tout en développant les « bus des métiers » itinérants pour porter l'orientation et les stages jusque dans les villages les plus isolés. Et, à l'heure de la réindustrialisation, inscrivons dans la loi

un principe simple : aucun lycée professionnel rural ne devrait fermer sans solution de remplacement à moins de trente minutes.

Ce plan suppose d'en finir avec la gestion à courte vue. On ne ferme pas une école comme on solde un stock. Je propose donc une carte scolaire pluriannuelle et transparente, programmée sur trois ans et votée avec les élus locaux, en lieu et place des fermetures couperet décidées chaque printemps, assortie d'une clause de revoyure obligatoire et d'une étude d'impact territorial avant toute fermeture.

À cela j'ajoute une exigence de justice : la santé et le sport scolaires ne peuvent s'arrêter aux portes de la ville. Équipes mobiles de médecine scolaire, d'orthophonie et de psychologie ; dépistages systématiques dès la maternelle, sans reste à charge ; « pass mobilité » pour rejoindre clubs et équipements ; prise en charge des déplacements pour les périodes de formation en entreprise des élèves de la voie professionnelle.

En même temps, nous devons fidéliser celles et ceux qui font vivre l'école du rural : enseigner loin des métropoles doit être un choix valorisé, non une punition administrative. Prime d'installation, logement de fonction facilité, formation continue rapprochée, carrière accélérée pour qui s'y engage dans la durée – les professeurs de lycée professionnel étant, ici comme ailleurs, associés à part entière.

Ce plan exige enfin que l'on répare les murs autant que les principes. Un enfant qui grelotte en classe l'hiver n'apprend pas comme les autres. Un grand programme national de rénovation, sanctuarisé sur dix ans à l'abri des arbitrages annuels, doit s'attaquer en priorité aux « passoires thermiques scolaires », végétaliser les cours contre les îlots de chaleur et mettre aux normes les ateliers des lycées professionnels.

## **03 LA JUSTICE SOCIALE COMMENCE À LA CANTINE**

---

Je veux m'arrêter un instant sur ce qui peut sembler un détail et qui n'en est pas un : la cantine. On n'apprend pas le ventre vide. Trop de familles renoncent aujourd'hui à y inscrire leur enfant faute d'en avoir les moyens ; trop de petites communes, faute de ressources, ne peuvent proposer de tarification sociale.

Nous généraliserons partout, y compris dans les communes les plus modestes, un barème national de référence, adossé au revenu des familles, financé pour moitié par l'État dans les communes rurales les plus pauvres, et la fin pure et simple du reste à charge pour les familles sous le seuil de pauvreté. La cantine à un euro, ce n'est pas de l'assistance : c'est la promesse républicaine dans une assiette.

Et parce que cette assiette peut faire vivre tout un territoire, je propose qu'elle soit approvisionnée partout, au moins pour moitié, en circuits courts locaux : soutenir nos agriculteurs et nourrir dignement nos enfants relèvent du même geste.

## 04 FAIRE CONFIANCE AUX PROFESSEURS

On débat sans fin, dans les médias comme en politique, de l'uniforme, des programmes ou de la semaine de quatre jours, mais l'on ne s'inquiète guère des démarches par lesquelles un élève retient ou non quelque chose. Pour un enfant qui passe vingt-quatre à trente heures par semaine devant vous, la réussite ne se joue pas dans le format des épreuves du baccalauréat, mais dans la qualité de la réflexion didactique de chaque professeur, singulièrement pour les plus fragiles.

Or cette réflexion est, en France, massivement sous-investie. Je propose donc, sans tabou, des états généraux de la transmission : desserrons l'étau des circulaires verticales, laissons aux équipes des marges pour inventer, appuyons-les sur des collectifs de réflexion et sur des chercheurs, rendons la formation continue possible et rémunérée.

Les rythmes scolaires, eux non plus, ne doivent pas rester un tabou. Alors que plusieurs pays scandinaves ont su les repenser, nous sommes restés à une organisation qui épuise nos enfants. Or c'est d'abord à eux qu'il faudrait penser. C'est pourquoi j'ouvrirais une grande concertation nationale sur les rythmes scolaires, associant les enseignants et leurs organisations syndicales, les parents, les collectivités et les acteurs de l'éducation populaire. Cette concertation devrait permettre d'examiner comment mieux articuler le temps des apprentissages fondamentaux avec celui de la culture, du sport, des activités artistiques, de l'approfondissement et du soutien scolaire en petits groupes.

Au-delà des fondamentaux, dont la place pourrait être consolidée, notamment en revenant sur l'absurde réforme Blanquer, cette concertation pourrait également ouvrir la voie à des parcours plus personnalisés. Chaque élève pourrait ainsi choisir, dans le cadre de programmes faisant toute leur place à tous les types de savoirs, une partie de son parcours, avec notamment une initiation au numérique et au codage, un renforcement des activités artistiques et une réhabilitation du travail manuel, qui cesserait enfin d'être dévalorisé. En outre, chacun pourrait disposer du temps nécessaire pour consolider ses savoirs à son rythme : le socle commun de connaissances et de compétences pourrait être validé par étapes, discipline par discipline, sur le modèle de la certification européenne en langues vivantes — passée dès que l'élève serait prêt, et non au rythme d'une génération. Une telle logique permettrait de mieux tenir compte du développement de chacun, alors que le redoublement est désormais quasiment proscrit.

Ce changement pourrait également constituer une réponse à la forte hétérogénéité des classes, ce défi redoutable que doivent relever des professeurs assurant la quasi-totalité de leur service en classe entière, où l'élève en difficulté devient trop souvent le trublion. La concertation pourrait ainsi permettre d'examiner les moyens de renforcer le soutien scolaire à tous les niveaux. À cet égard, nous pourrions notamment envisager de confier, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, des contrats de soutien rémunérés à des étudiants de niveau master qui en seraient capables. Ce dispositif leur offrirait une alternative utile à un petit boulot subi en marge de leurs études et permettrait aux élèves accompagnés de bénéficier d'un soutien précieux.

## 05 FAIRE DE LA VOIE PROFESSIONNELLE UNE VOIE D'EXCELLENCE

Il est un angle mort de notre système dont je veux parler sans détour. Aujourd'hui, les élèves des milieux populaires sont surreprésentés dans les filières professionnelles et technologiques ; au collège, la découverte des métiers n'est proposée qu'aux élèves en échec, tandis que la voie générale est encore présentée comme la voie royale, son modèle d'abstraction et d'exigence irriguant tout le système scolaire. Dans ces conditions, il est illusoire d'espérer revaloriser un jour la voie professionnelle, vécue comme une relégation alors qu'elle devrait être une voie d'excellence : celle qui prépare aux métiers manuels et techniques, parmi les plus utiles socialement.

Au collège, il serait souhaitable que chaque élève puisse choisir des modules généraux, technologiques ou professionnels : c'est la seule façon d'en finir avec la hiérarchie entre les filières, entre les élèves et entre les professeurs, et de conduire vers l'enseignement professionnel sans que ce soit vécu comme un échec.

Au lycée, tout comme la création du baccalauréat professionnel en 1985 avait permis de hisser au niveau du baccalauréat des jeunes auparavant bloqués à l'étage du CAP, les formations technologiques et professionnelles ont besoin d'une nouvelle grande réforme de l'enseignement professionnel et technologique : doublement des capacités d'accueil des classes de 3<sup>e</sup> prépa-métiers en lycée professionnel, élévation du niveau des CAP avec une année supplémentaire de formation (comme le proposait déjà en 1947 la commission Langevin-Wallon), retour à un baccalauréat professionnel en quatre ans sous une forme reconfigurée, encouragement à la poursuite d'études pour les bacheliers professionnels qui le souhaitent jusqu'au grade de bachelor professionnel voire de master à caractère professionnel. Pour réussir, cette réforme devra s'appuyer sur des moyens renforcés. Il faudra notamment augmenter les moyens des IUT pour favoriser la création de nouvelles places, qui devront être fléchées vers les secteurs productifs.

## 06 POUR UNE RÉFORME ÉQUILIBRÉE DE LA LOI DEBRÉ

Je ne peux, en conscience, garder le silence sur le financement de l'enseignement privé sous contrat. Nous vivons un séparatisme des élites : trop de responsables qui décident du sort de l'école publique n'y scolarisent pas leurs propres enfants – chacun a en mémoire l'épisode d'une ancienne ministre de l'Éducation. Je ne veux pas pour autant raviver la guerre scolaire, ni opposer les familles qui choisissent le privé à celles qui font le choix du public. Ma position est simple : ni statu quo, ni abrogation, mais une réforme devenue nécessaire de la loi Debré.

Depuis 1959, l'État rémunère les enseignants du privé sous contrat et les collectivités versent le forfait communal. Plus de soixante ans après, ce système souffre de trois maux : l'opacité – nul ne sait précisément combien d'argent public y est versé ni comment il est employé ; l'absence de contrôle

proportionné – les contreparties de mixité sociale et de non-discrimination sont faibles ou peu appliquées ; le défaut de priorité démocratique – ce financement se poursuit sans réel débat, pendant que l'école publique manque de remplaçants, de cantines dignes et de moyens pour ses fondamentaux.

Je propose donc une grande réforme de la loi Debré, articulée autour de trois exigences. La transparence : la publication annuelle, consolidée et territorialisée, de tous les financements publics – État et collectivités – versés à chaque établissement. Le contrôle, à travers le renforcement des inspections sur l'usage effectif de ces fonds. La conditionnalité : des dotations progressivement conditionnées à des objectifs opposables de mixité sociale et de lutte contre les discriminations à l'inscription – l'établissement qui ne joue pas le jeu voit sa dotation questionnée. Les marges ainsi dégagées seront intégralement réinvesties dans l'école publique.

Que l'on m'entende bien : ce n'est ni une croisade anti-privé, ni une promesse chiffrée financée par un tour de passe-passe budgétaire. C'est une exigence de bon sens. Quand l'argent des Français finance une école – publique ou privée sous contrat –, cette école doit rendre des comptes et contribuer à l'objectif commun de mixité.

## **07 UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR QUI N'AGGRAVE PAS LES INÉGALITÉS**

---

Une constante de la droite est de considérer comme normal que la vingtaine soit une décennie de galères. Or le coût de cette indifférence vis-à-vis de la jeunesse est énorme : découragement dans la poursuite des études, vie sentimentale et familiale retardée, banalisation du travail sous-rémunéré... Cela doit cesser.

En matière d'enseignement supérieur, les conditions d'études doivent être améliorées, notamment en construisant 15 000 logements supplémentaires par an et en garantissant aux étudiants une alimentation saine et équilibrée à travers la mise en place du repas à un euro ainsi qu'en étendant l'ouverture des restaurants universitaires aux soirs et aux week-ends.

Bien sûr, il faut aussi faire preuve de lucidité. La massification a nourri une inflation des diplômes qui perdent leur valeur : moins de 15 % des diplômés de niveau bac +3 ou +4 en lettres et sciences humaines accèdent au statut de cadre ! Plutôt qu'un discours « open bar » sur l'université pour tous, qui ne tient pas au regard des besoins de notre économie, développons les antennes universitaires et les classes préparatoires de proximité, dans les petites villes et dans les lycées moins prestigieux des grandes agglomérations. Il faut aussi assumer de favoriser davantage les secteurs à forts débouchés et notamment miser sur le développement d'une filière technologique et professionnelle d'excellence. Avec 70 000 postes non pourvus dans l'industrie et 80 000 postes dans les métiers du numérique, les formations d'ingénieurs et de techniciens doivent en particulier être encouragées.

Par ailleurs, nous devons augmenter les moyens des universités et des organismes de recherche. Il est primordial de lutter contre la fuite des cerveaux qui s'accroît en alignant les rémunérations des

chercheurs de haut niveau sur les standards internationaux et en soutenant des programmes innovants de recherche fondamentale et appliquée. La détention d'un doctorat devrait être beaucoup plus valorisée dans notre société, comme c'est le cas en Allemagne et au Royaume-Uni, et les conditions de travail des doctorants et post-doctorants doivent être revalorisées et rendues plus protectrices.

Enfin, l'État doit également s'opposer à la privatisation de l'enseignement supérieur, illustrée par le passage de 10 000 à 200 000 places en écoles de commerce entre 1960 et aujourd'hui. L'inflation de diplômes aux consonances anglophones masque des formations souvent peu spécialisées, de qualité inégale et synonymes d'endettement pour les étudiants. Pour cela, il faut réguler fermement le secteur des écoles privées et recentrer le financement de l'apprentissage vers les universités et particulièrement les IUT.

## 08 PROTÉGER LES ENFANTS...

Nous devons être plus attentifs, enfin, à la souffrance des élèves. Le harcèlement, dont l'irruption des réseaux sociaux a décuplé la violence, brise des enfances : le Défenseur des droits estime à quelque 700 000 le nombre d'enfants qui en sont victimes chaque année. Trop longtemps, une règle tacite a voulu que ce soit la victime qui change d'établissement, quand le harceleur, lui, demeure.

Je propose d'inscrire dans la loi le principe inverse : c'est au harceleur de partir, jamais à l'enfant harcelé. Cette exigence de justice n'a de sens, toutefois, que si nous en donnons les moyens : un référent formé dans chaque établissement, une responsabilité réelle des plateformes numériques, et l'application pleine et entière de la majorité numérique à quinze ans.

Car derrière ces violences se joue une crise sanitaire que nous n'avons pas su regarder en face : sur quelque quatorze millions de mineurs, un million et demi souffrent d'un trouble psychique, tandis que le nombre de pédopsychiatres a chuté de 30 % depuis 2010. La détresse de nos enfants n'est pas un fait divers : c'est une urgence à laquelle il faut répondre.

## 09 ...ET CELLES ET CEUX QUI FONT L'ÉCOLE

La République doit une protection totale à celles et ceux auxquels elle confie la mission d'instruire et d'émanciper ses enfants : celles et ceux qui font vivre l'École sont de plus en plus souvent confrontés aux insultes, aux menaces et parfois aux violences physiques. Certains enseignants et personnels ont été agressés dans l'exercice de leur métier, d'autres ont payé de leur vie leur engagement au service de la République. Nous ne pouvons pas nous habituer à cette violence. Aucun professeur, aucun personnel éducatif, administratif ou technique ne devrait avoir peur de venir travailler. Protéger les personnels de l'Éducation nationale n'est pas une question secondaire.

Je propose donc que chaque signalement d'incident ou d'agression donne systématiquement lieu à une réponse de l'institution. Trop de personnels ont aujourd'hui le sentiment d'être laissés seuls après avoir

signalé une menace ou une violence. Ce sentiment d'abandon doit cesser. En cas d'agression, la protection fonctionnelle devra être automatique et effective dans les plus brefs délais. Chaque victime devra pouvoir bénéficier immédiatement d'un accompagnement juridique, administratif et psychologique, ainsi que d'une aide concrète dans ses démarches, notamment lorsqu'elle décide de déposer plainte.

La prévention doit également être renforcée. Cela suppose davantage de personnels dans les établissements, une formation à la gestion des situations conflictuelles, un travail renforcé sur le climat scolaire et une meilleure prise en charge des élèves dont les comportements signalent une grande difficulté.

Enfin, dans les établissements confrontés à des risques particuliers, les équipes devront pouvoir disposer de dispositifs d'alerte simples et immédiatement opérationnels, définis avec les personnels et adaptés à la réalité de chaque établissement. La sécurité ne doit jamais transformer l'École en forteresse ; elle doit permettre à chacun d'y travailler et d'y apprendre sereinement.



Voilà, Mesdames et Messieurs les professeurs, les fondements d'un dialogue que je souhaite ouvrir avec vous. Le temps presse. Après tant d'années perdues, le prochain quinquennat doit être celui des réformes que vous attendez. Mon espoir, pour la campagne qui vient, est simple : remettre au centre du débat les inégalités d'éducation et d'orientation.

**Philippe Brun**

Député de l'Eure